

Centre Communal d'Action Sociale

COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres

En exercice	Présents
15	10

Date de

Convocation	Affichage
13/03/2023	13/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-trois, le **seize mars à dix-huit heures**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Steene régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances à la Mairie de Steene, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Président.

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Pierre DEVULDER, M. Pierre DELBAERE, Mme Eliane SENGULEN, Mme Edith DEWAELE, M. Jean – François REBIER,

Procuration : Anne-Sophie VANDEWYNCKELE a donné pouvoir à Estelle ACHTE, Claudie JOUVENOT a donné pouvoir à Nathalie DECLERCK, M. Mickaël MERLEN a donné pouvoir à Alain DAVROUX

Excusé : Mme M-A MAHIEUX, M. Tanguy HERREMAN

Absent :

Secrétaire de Séance : M. Pierre DELBAERE

DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE PRESIDENT A ACCEPTER DES DONS PAR CHEQUE AU BENEFICE DU CCAS

Monsieur le Président expose que le Centre Communal d'Action Sociale peut être destinataire de dons remis par des particuliers par chèque au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

L'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre des jardins ouvriers, don d'un montant de 20€ de :

- M. TULAK Jean
- M. CRENDAL Eric
- M. DEVOS Olivier
- M. GODDIN Michel
- M. DEBREYNE Alain
- M. MERLAND Christophe
- M. LACRESSONNIERE J.P.
- M. RENAUX Thierry
- M. DELBAERE René

Dans le cadre de la mise à disposition gracieuse de la salle Raymond DEVOS pour la réception de la famille à la suite des funérailles de Madame VANLERBERGHE Monique, Monsieur Hervé VANLERBERGHE a souhaité faire un don d'un montant de 50€.

Il est proposé aux membres d'accepter ces dons aux bénéficiaires du CCAS.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter ces dons au bénéfice du CCAS

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 059-265905794-20230316-2023_004-DE



Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

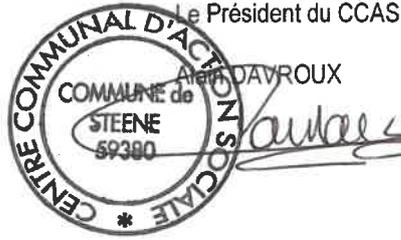
le

et publication,

le

ou notification

du



le secrétaire de séance

Pierre DELBAERE